

Le Chalet à Roch (Jura vaudois)

Autor(en): **Aubert, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **91 (1940)**

Heft 3

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les travaux de défense contre les torrents et les avalanches ont :

- 1° ou bien, un but protecteur direct, lorsqu'il sont destinés à protéger eux-mêmes des localités ou des vallées (murs de déviation, forts, grands barrages);
- 2° ou bien, un but indirect, lorsqu'ils protègent des forêts naissantes (murs, terrasses, bermes, petits barrages).

La forme et la disposition de ces ouvrages techniques varie selon les conditions locales, le but visé, la configuration du terrain et les matériaux disponibles. Quelques principes fondamentaux sont cependant communs à tous ces travaux :

- 1° Travailler selon un plan judicieusement étudié et basé sur des observations dans la région en cause.
- 2° Choisir soigneusement l'emplacement des ouvrages.
- 3° Les bonnes fondations sont la base de tout ouvrage solide.
- 4° N'utiliser que des matériaux résistants et ne s'effritant pas.
- 5° Ne construire que des ouvrages solides, pouvant résister à toute épreuve.
- 6° Ne pas faire des travaux de protection sans reboisements, la future forêt étant la meilleure garantie de ces ouvrages et pouvant même les remplacer, une fois ceux-ci disparus.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans exprimer nos remerciements aux organisateurs de ce voyage, ainsi qu'aux autorités cantonales et communales qui ont bien voulu nous recevoir et nous accompagner dans leurs parages, de même qu'aux collègues des différents cantons parcourus, qui ont eu l'amabilité de nous conduire dans leurs champs d'activité et de nous faire part de leurs riches expériences.

J. Jungo.

Le Chalet à Roch (Jura vaudois).

Voilà une montagne, ou plutôt un alpage, dont les boisés ont causé bien du tourment au regretté Pillichody, inspecteur forestier de la commune du Chenit, au territoire de laquelle appartient le dit Chalet à Roch, car en bien des endroits il y constatait le manque, ou la grande rareté, du rajeunissement chez l'épicéa.

Précisons tout d'abord que l'on doit écrire Chalet à Roch, et non pas Chalet à Rocs, comme d'aucuns se le permettaient autrefois, dans l'idée que la montagne devait tirer son nom de l'abondance des rocs et rocailles qui hérissent son relief. Jadis, la montagne a-t-elle appartenue à un nommé Roch, ou un individu de ce nom en a-t-il été l'amodiateur en un temps reculé, ou bien le même y a-t-il été le héros ou la victime de quelque aventure ? C'est ce que l'on ne sait pas ! Dans les anciens documents, le mot est toujours écrit avec h.

Cet alpage, d'une superficie de 98 ha, situé entre les altitudes de 1280 m et 1498 m, en grande partie boisé, appartient à la commune précitée du Chenit (Vallée de Joux). Sa majeure partie occupe le flanc

nord-ouest de l'anticlinal du jurassique supérieur qui domine la vallée française de l'Orbe, prolongement vers le sud-ouest de la Vallée de Joux.

Le sol est extraordinairement rocheux, crevassé, sillonné de « laisines », souvent profondes, qui constituent un réel danger pour le bétail estivant. Par-ci par-là, des baumes aux bords moussus et traîtres, entourées ou non d'un primitif « emperchoir », s'ouvrent béantes et le promeneur curieux, qui s'en approche avec prudence, se demande ce qu'il peut bien y avoir au fond. D'habitude, seuls des débris de bois et des pierres s'y rencontrent. Toutefois, certaines baumes contiennent des ossements dont l'intérêt est considérable. Ainsi, voilà quelques années, les explorateurs d'une baume de la montagne de Risel (chaîne du Mont-Tendre) y ont découvert des crânes d'ours et de loup. Et, tout dernièrement, un garde forestier descendu dans une baume du Risoud, en a remonté un crâne de bœuf armé de cornes osseuses de dimensions phénoménales.

A considérer les nombreux affleurements rocheux qui apparaissent sur toute l'étendue de la montagne, l'absence de vieux bois ainsi que le caractère assez équienne de ses grands peuplements, on acquiert la conviction que le Chalet à Roch a subi le sort qui a été celui de la plupart des forêts du Haut-Jura dans les siècles écoulés, savoir : l'anéantissement du boisement, pour l'obtenir du charbon utilisé par l'industrie sidérurgique du temps.

Dans le bas de la montagne, la forêt d'épicéas accueille bien quelques hêtres de dimensions parfois imposantes, mais plus haut, sur de vastes étendues, on n'observe que des massifs d'épicéas à l'état pur, poussés sur un sol chaotique recouvert de mousses et d'airelles myrtille, réalisant un véritable buissonnement, capable d'atteindre par places une extrême densité. Dans les dépressions, les lieux spécialement frais et ombragés, la mousse ordinaire fait place au *Sphagnum*, la mousse des tourbières, remarquable par sa spongiosité. Et c'est sur ce substratum, toujours humide et frais, que l'on observe parfois une petite orchidée, d'une extrême fragilité : la listère cordée, plante très répandue jadis dans les forêts de montagne, mais qui devient de plus en plus rare, au fur et à mesure que l'éclaircie des peuplements y fait pénétrer la lumière et un air moins humide, facteurs climatiques contraires à l'existence de cette frêle plante.

Les massifs d'épicéas du Chalet à Roch, comme ceux d'ailleurs, du reste, associés à la myrtille ou à sa parente l'airelle ponctuée (rougeole, *Vaccinium Vitis-Idea*), manquent de rajeunissement. Sur la mousse ou dans les pieds de myrtille, on ne voit nulle part pointer le plus petit brin né de semence et c'est ce qui chagrinaient tellement Pillichody. Ainsi s'exprimait-il : « Voilà de beaux spécimens de l'espèce, remarquablement fertiles à voir les cônes et les graines de conformation normale qu'ils produisent, et pourtant, sur cet humus fait essentiellement d'aiguilles en décomposition, de ces graines, aucune ne parvient à germer. »

Et tandis qu'il prononçait ces mots, la consternation se lisait sur son visage.

Evidemment, la question préoccupe depuis longtemps les sylviculteurs qui attribuent la stérilité de tels sols à leur acidité et on peut croire que les uns et les autres proposent divers traitements pour en avoir raison. Pillichody, lui, préconisait avant tout la lumière, l'action du soleil, par le moyen de l'éclaircie qui doit sûrement exercer une influence améliorante sur la composition chimique du sol.

L'épicéa n'est cependant pas seul à peupler les parties moyenne et supérieure du Chalet à Roch. Ici et là, en fait de feuillus, il s'associe l'érable sycomore et le sorbier des oiseleurs, dont la feuille morte contribue, comme celle du hêtre, à la formation d'un humus de qualité.

Quelque part, dans un endroit dégagé, on peut observer un épicéa *ciergiforme*, appartenant à la variété dont j'ai entretenu les lecteurs du « Journal », dans l'article : *Les épicéas de la Rolaz* (décembre 1935). Les individus voisins ont une ramification normale, c'est-à-dire que les branches sont étalées à peu près horizontalement; aussi ne saurait-on invoquer le poids de la neige pour expliquer, chez notre sujet, la croissance des branches dans le sens descendant.

La partie culminale de la propriété est un plateau ondulé, voué au pâturage. Le relief rocheux y a perdu sa rudesse et si la roche affleure tout de même un peu partout, elle ne présente plus le hérissément que l'on observe ailleurs, mais seulement un « crevassement » peu profond dirigé dans tous les sens. Une végétation herbacée, toujours courte, a pris possession des lieux et, malgré sa faible taille, constitue un aliment de grande valeur pour le bétail. L'espèce dominante est le plantain des montagnes; or, l'analyse chimique a prouvé que ses tiges et feuilles contiennent plus de 4 % de chaux. Ainsi s'expliquerait son excellente action alimentaire sur le bétail, en particulier sur le développement du squelette.

Ce haut de la montagne, où le bétail alpe sans cesse, est sans arbres et, avant tout, on n'y voit pas le moindre jeune plant issu de semence apportée par le vent. Une fois de plus, se vérifie le fait bien connu que le parcours du bétail s'oppose à l'installation de la forêt. Par contre, dès que l'on sort de la zone alpée, pour pénétrer dans la région circonvoisine au relief tourmenté et irrégulièrement boisé, où le bétail ne trouve qu'un accès malaisé, les jeunes plants d'épicéa apparaissent nombreux et de belle venue. Il est certain qu'avant l'arrivée de l'homme colonisateur, la sommité tout entière, qui culmine à 1498 m, était occupée par la forêt. Du reste, aujourd'hui encore, la forêt ne s'arrête qu'à quelques mètres au-dessous du point 1498. D'autre part, sur les flancs du Mont-Tendre, elle atteint la cote 1630 m. On peut déclarer également avec certitude que si l'estivage du bétail était abandonné, toute la sommité serait plus ou moins rapidement reforestée et plus vite encore les combes inférieures, plus avantagées en ce qui a trait au climat, particulièrement à l'action du vent.

Du point de vue forestier — et agricole aussi — le Chalet à Roch, dont les épicéas fournissent surtout des bois de sciage et de feu, est certainement un domaine d'un haut intérêt. Les sylviculteurs pourront y observer ces vastes cantonnements dépourvus de rajeunissement et discuter des méthodes propres à y porter remède. Les naturalistes, les touristes épris du sens de la Nature, auront toujours du plaisir à parcourir ses grands bois, ses rocs terriblement « laisinés ». La forêt réalise un champ d'observations continu et, ne comprend rien à la Nature celui qui la trouve ennuyeuse.

Sam. Aubert.

Pour assurer le ravitaillement du pays en bois de râperie.

Nos lecteurs trouveront, dans ce cahier, quelques indications statistiques sur l'importation en Suisse, durant le dernier semestre de 1939, de bois de râperie. Elles sont bien propres à montrer les difficultés auxquelles se heurte, depuis quelque temps, le ravitaillement de nos fabriques de cellulose et de pâte à papier. En vue de les atténuer dans la mesure du possible, l'« Office de guerre pour l'industrie et le travail » a fait parvenir, aux directions cantonales des forêts, une circulaire pour les inviter à augmenter leur production de bois de râperie. Il leur soumettait, en outre, un plan de répartition des livraisons de ces bois.

Voilà une proposition aussi opportune qu'actuelle, et l'on peut espérer que tous les cantons seront en état de livrer les contingents qui leur ont été attribués.

Suivent, ci-dessous, quelques extraits de la circulaire en question, et que nous empruntons au cahier n° 9/10 du « Marché des bois » (p. 168).

L'industrie suisse de la papeterie et de la cellulose, qui consomme annuellement 400.000 à 500.000 stères de bois à papier, s'est, ces dernières années, procuré en moyenne 300.000 stères de provenance indigène. Cette quantité doit, à tout prix, être mise à sa disposition dans le courant de 1940 également.

Etant donné le gros volume des bois à brûler dont ont besoin l'armée et la population civile, l'industrie sus-nommée restreindra autant que possible sa demande. *Mais il est absolument nécessaire de lui fournir pour cette année au moins les 300.000 stères livrés annuellement jusqu'alors.*

Les livraisons de bois à papier annoncées jusqu'à ce jour ne sont pas suffisantes, de sorte que l'on peut se demander avec quelque inquiétude si la quantité nécessaire pourra être remise aux fabriques en temps utile.

Afin d'arriver à fixer dans une mesure équitable, en tenant compte des possibilités réelles des cantons, les quantités qui leur seront demandées, nous avons établi un plan de répartition. Pour déterminer le volume des livraisons à effectuer par chacun d'eux, nous avons pris en considération :